

Analyses 2010



**Pour un Traité de non-prolifération
nucléaire (enfin) efficace**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Pour un Traité de non-prolifération nucléaire (enfin) efficace

La grande conférence internationale d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra en mai 2010 à New-York et verra les 189 Etats membres débattre autour de cette thématique délicate pour les relations internationales.

En ratifiant cet accord en 1968, les pays possédant la technologie s'engageaient à abandonner totalement leur arsenal, tandis que ceux ne la possédant pas promettaient de ne pas l'acquérir.

Plus de quarante ans plus tard, force est de constater que les promesses n'ont pas été tenues, malgré la conférence tenue en l'an 2000 qui a abouti à un engagement ferme des Etats nucléaires à procéder à l'élimination de leur arsenal.

Mise à part une réduction significative de l'arsenal global, les puissances continuent à développer une stratégie nucléaire (les 5 membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, à savoir les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Chine et la Russie) dans leurs relations internationales, tandis que certains pays acquièrent la technologie en toute impunité (Corée du Nord, Israël, Pakistan, Inde). Pourtant, l'espoir est permis, en attestent la déclaration prononcée en avril 2009 des présidents Barack Obama et Dmitri Medvedev allant dans le sens d'une réduction substantielle du nombre d'ogives nucléaires¹ ainsi que la signature de l'accord START en avril 2010. Après la mise en œuvre de ce traité de réduction des armements nucléaires, ces deux pays détiendront encore 90% de l'arsenal mondial².

C'est donc un pas en avant significatif, mais qui appelle à travailler encore davantage en faveur d'un désarmement intégral, notamment sur la question de la transparence : à l'heure actuelle, il est extrêmement compliqué d'avoir des chiffres exacts sur la taille réelle des arsenaux des Etats-Unis et de la Russie. De même, toutes les armes nucléaires ne sont pas incluses dans ce traité. Comme le révèle Bruno Tertrais, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, « *trois autres catégories d'armes ne sont pas concernées par le traité de Prague : les armes stratégiques en réserve, les armes "non stratégiques", et enfin les armes qui ne sont plus opérationnelles et sont en attente de démantèlement* »³. Il serait pourtant indispensable de voir figurer toutes les catégories d'armements dans de tels accords si nous voulons réellement œuvrer en faveur d'une dénucléarisation générale dans le monde. A noter également la volonté des deux pays de moderniser leur arsenal, afin de le rendre plus performant !

Le 6 avril dernier, Obama dévoilait la nouvelle doctrine nucléaire des Etats-Unis, dans laquelle « *le pays s'engage à ne jamais utiliser l'arme nucléaire contre un adversaire qui ne la détient pas et qui respecte les règles du Traité de non-prolifération* »⁴, tout en ajoutant : « *j'entends préserver tous les outils nécessaires pour garantir la sécurité du peuple américain*". *Le recours au feu nucléaire n'est ainsi envisagé que dans des circonstances extrêmes. Les Etats hors norme comme l'Iran et la Corée du Nord seront des exceptions à la règle*⁵ ». De plus, il y est clairement stipulé que les capacités conventionnelles des Etats-Unis

¹ Dépêche agence AFP, 1^{er} avril 2009, Londres.

² *Le traité Start, "avant tout une victoire diplomatique"*, Le Monde, 9 avril 2010.

³ *ibidem*

⁴ « *Obama veut restreindre le recours des Etats-Unis à l'arme nucléaire* », Le Monde, 6 avril 2010.

⁵ *ibidem*

continueront à être renforcées. Obama envisage également un « option de révision », afin de lui permettre de répondre à une attaque biologique ou chimique par le feu nucléaire. Ainsi, le Président américain tend la main aux pays voulant acquérir l'arme nucléaire en les dissuadant de l'acquiescer. Mais que va penser de ce double discours un pays comme l'Iran, ajoutant à cela que le traité START reste à bien des égards une avancée significative mais que l'on ne pourrait pas pour autant qualifier d'aller dans le sens d'un désarmement total, mais plutôt comme un signe de possible prolifération future ?

En 2005, l'association mondiale des « Maires pour la Paix », menée symboliquement par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki avait marqué la précédente conférence en y présentant leur campagne internationale en faveur de l'abolition pure et simple de l'armement nucléaire à l'horizon de l'année 2020. S'appuyant sur leur réseau de 688 villes membres, le mouvement avait permis de remettre la problématique de la prolifération à l'agenda international, en voulant créer « *une culture de la paix et non une culture de guerre* », selon les paroles de son porte-parole Tadatashi Akiba, le maire d'Hiroshima.

Malgré ces efforts, la Conférence de révision du TNP de 2005 s'est terminée sur un constat d'échec, les difficultés procédurales et le manque de volonté des acteurs venant à bout des espoirs de la société civile.

Devant l'immensité du travail encore à fournir, le mouvement des « Maires pour la paix » ne désemplit pas. Au contraire, 3562 villes réparties dans 134 pays font désormais partie du réseau. En Belgique, ce sont plus de 300 villes qui y sont représentées. Cette liaison entre les mondes politique et associatif est inédite, et mérite d'attirer l'attention sur une problématique qui doit concerner tous les citoyens à travers le monde.

La Commission internationale des Nations Unies sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires a remis son rapport fin de l'année 2009 sur l'avancement de la dénucléarisation. Si ce document comporte des recommandations intéressantes, la Commission met en avant des arguments réalistes pour défendre une diminution progressive et limitée. Malheureusement, ce document ne trace pas encore de chemin pratique et efficace vers une abolition totale des arsenaux. L'urgence pour la paix mondiale n'est donc pas prise en compte.

Même si la Belgique n'assurera la présidence tournante de l'Union européenne que lors du deuxième trimestre 2010, elle pourra peser de tout son poids au nom des 27 sur ce dossier, et aura donc l'occasion d'imprimer sur le long terme une volte-face historique en termes de dénucléarisation en poussant les signataires à respecter leur engagement initial.

L'exemple a été montré par 2 anciens premiers ministres et 2 ex-ministres des Affaires étrangères (Dehaene, Verhofstadt, Michel, Claes) lorsqu'ils ont publié une carte blanche dans la presse belge en février 2010 demandant un monde sans armes nucléaires et partant, le retrait de l'arsenal stationné en Europe et en particulier celui stocké dans la base militaire de Kleine-Brogel⁶.

Depuis 1999, la Belgique et le reste des pays européens suivent le concept stratégique de l'OTAN qui prévoit « *un mélange approprié de forces nucléaires et conventionnelles basées en Europe et mises à jour lorsque nécessaire, gardées à un niveau minimum suffisant*⁷ ».

Un pas significatif a été franchi avec l'interpellation du Secrétaire général Rasmussen en février 2010 par 5 pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas), réclamant

⁶ « *Vers un monde sans armes nucléaires* », Le Soir, Vendredi 19 février 2010.

⁷ Cité par Celine Francis, « *Traité de non-prolifération. La crise du régime de non-prolifération* », Juillet 2005, GRIP.

un « grand débat » sur la politique nucléaire de l'alliance. Ce dernier a répondu sèchement quelques semaines plus tard en affirmant la nécessité de disposer d'armes nucléaires tactiques « *tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde*⁸ ». Il est impératif pour la Belgique de continuer à insister au sein de l'OTAN en faveur de la dénucléarisation, car le chemin est encore long, tant les positions dans cette enceinte semblent tranchées en faveur de la politique nucléaire.

Il est impératif de rétablir une confiance entre les Etats nucléaires et non-nucléaires pour revenir aux obligations fondamentales à l'origine du Traité de non-prolifération nucléaire. En 2005, Mohamed El Baradei, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique soulignait que « *le désarmement nucléaire ne pourra être un succès que s'il est universel* ». La Commission Justice et Paix se joint à cet appel.

Santiago Fischer,
Chargé de projets à Justice et Paix,
Avril 2010

⁸ « *L'OTAN doit conserver une dissuasion nucléaire crédible* », La Libre Belgique, le 19 avril 2010.